

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE

## DE BUZIET (Pyrénées Atlantiques)

Le vingt quatre septembre deux mille vingt et un à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle l'Ostalet, sous la présidence de Mme TOUVARD Fabienne, Maire.

**Étaient présents** : MM. Jean-Philippe FLORENCE, Lionel DUCROS, Mmes Patricia MAUNAS, Nathalie BROCAS, MM. Sébastien LEMOIGNE, Vincent FRÉCHOU, Mme Isabelle LESUEUR, M. Bernard PAUZADER.

**Délégations de vote** :

**Absents/excusés** : MM. David BONNAVENTURE, Philippe BORDENAVE,

**Secrétaire de Séance** : Mme Isabelle LESUEUR

*Date de la convocation : 7 septembre 2021 – Affichage : 7 septembre 2021*

**Objet : Enquête publique DIRA – Travaux sur la RN 134 de Béclair à Oloron-Ste-Marie**

Conformément aux dispositions de l'article R181-38 du code de l'environnement, le conseil municipal de Buziet doit donner son avis sur la demande d'autorisation environnementale pour la mise en sécurité de la RN 134 entre Béclair et Oloron Sainte Marie.

Cet avis est exprimé au plus tard quinze jours suivant la clôture du registre d'enquête en date du 15 septembre 2021.

La Commune de Buziet est concernée par les ouvrages 1A, 2B et 3C.

Il n'y a pas de modification prévue sur l'ouvrage 3C.

L'ouvrage 1A (proche de la propriété DUPAS) est modifié et le débit est diminué. Mais le débit d'eau restera largement supérieur au débit d'une crue centennale.

Ce n'est pas le cas pour le dernier ouvrage : le 2B (proche de la propriété COUSTE).

Il est modifié en remplaçant 2 buses de 450 (débit de 2,63m<sup>3</sup>/s) qui présentent une possibilité de colmatage par une buse de 800. Avec cette buse de 800, le colmatage serait diminué mais le débit est limité à 1,37m<sup>3</sup>/s alors qu'un événement centennal est à 1,32m<sup>3</sup>/s.

La volonté du Conseil Municipal est de protéger la maison COUSTE.

En conséquence, le Conseil Municipal alerte la DIRA sur cette possibilité de dépassement de crue centennale en émettant un avis défavorable sur la modification de l'ouvrage 2B en l'état.

**REÇU**

le 03 OCT. 2021

**SOUS-PRÉFECTURE  
OLORON STE MARIE**

Le Maire

*Fabienne Touvard*

Fabienne TOUVARD

